



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT JULIEN AUX BOIS du 02 Février 2023

L'an deux mille vingt trois, le 2 février, les membres composant le conseil municipal de la commune de Saint Julien Aux Bois se sont réunis à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Martine LAVERGNE, Maire.

Madame le Maire ouvre la séance à 20h 30 et procède à l'appel des membres du conseil.

Etaient présents

Martine LAVERGNE	Jean- Yves ALIX	Isabelle DA FONSECA
Annick DUCATEL	Victor FOURTET arrivé 20h53 (a prévenu de son retard)	Gaëtan JALADIS absent procuration à Mme le Maire
Emmanuel COMBE	Pierre GIRE	
Maryline DUPONT	Didier MASQUELIER	

Secrétaire de séance : Jean-Yves ALIX

Mme le Maire demande d'approuver le procès verbal de la dernière réunion.

M.DUPONT : Erreur sur le dernier C.R. (conseil du 06.12.2022) : vote pour les tarifs de la salle polyvalente : 9 oui au lieu de 10.

I. DA FONSECA : vous êtes vous renseigné auprès des autres communes au sujet de l'électricité lors de la location de la salle par les associations ?

Mme le Maire : C'est en cours.

Signature de la feuille d'émargement pour approbation du CR du conseil municipal du 06.12.2022 par tous.

ORDRE DU JOUR

1/ CHEMIN RURAL DE LA BESSADE :

A.DUCATEL : Toute la procédure est terminée.

On avait parlé au dernier conseil du petit bout de terrain restant. On l'a proposé aux propriétaires en mitoyenneté. Mr MARGERIE le voulait, il ne le veut plus. Mme BOUTRELLE n'en veut pas non plus , Il reste donc à la commune. (2 a et 71ca)

Mme le Maire demande au CM de se prononcer sur le prix de vente du chemin rural vendu à Mme BOUTRELLE

M. COMBE : N'avions nous pas mis en place une tarification ?

Mme la Maire : On ne peut pas établir de tarification. Je vous propose de lui vendre au même prix que les autres terrains déjà cédés soit 0,30€ le M2 et remboursement de tous les frais engagés.

Vote : OUI à l'unanimité.

2/ PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET DE MISE EN VALEUR DE LA ZONE HUMIDE

Mme le Maire : Estimation projet : 143 028 € HT 171 633.52 € TTC

Le projet est subventionné à 80 %.

Subventions : Département : 20% ; Etat : 40% ; Leader Feder : 20%

On peut faire une demande de subvention « Fond Vert » pour la partie zone humide. Elle est cumulable avec celle de la DETR (à la demande de M. COMBE) ;

Vote : OUI à l'unanimité pour faire la demande.

3/ PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA SECURISATION DE LA RD 980 (TRAVERSEE DU BOURG)

M. COMBE : il explique en quoi consiste la sécurisation : Il s'agit de mettre en place 4 (quatre) chicanes (2 à chacune des entrées)

Mme le maire : la mise en place d'un feu de signalisation reviendrait trop cher.

M. COMBE: Ce n'est pas la pose qui coûte cher mais surtout l'entretien.

Coût total du projet : 36 200 € HT soit 43 200 € TTC

Subventions : 25% du Département : 9050 €

40% DETR : 14 480 €

Vote pour les demandes de subvention: OUI à l'unanimité.

Victor FOURTET arrive à 20h53. Mme le maire lu fait un récapitulatif des délibérations déjà faites.

4/ PROGRAMME DE VOIRIE : CHOIX DES TRAVAUX

M. COMBE : il demande à ce que le programme de voirie communale déjà présenté en 2022 soit réactualisé et propose de refaire la demande de subvention DETR

Doulet : 12 070 € HT Reyt : 49 105 € HT ; Le Bourg : 28 310 € HT

Soit 89 485€HT 107 382€ TTC

Subvention DETR 40% 35 784 €

Programme voirie 2023 :

Village de Laprade et Village de Lagarde

Estimation des travaux : 115 875 € HT soit 139 050 € TTC

Par contre pour les routes de La Prade (à droite sens st Privat- st Julien) et Lagarde (toute la route), nous n'avons que 10 000€ du Conseil Départemental.

Mme la Maire : Nous avons la possibilité de faire un emprunt. On peut aller jusqu'à 150 000€ d'après le Trésorier

M. COMBE : comme il y a plus de 100 000€ de travaux il faut faire appel à un bureau d'études.

Lagarde est le village le plus dégradé. Avec un enrobé à chaud il y en aura pour plus longtemps.

Pour les bureaux d'études, nous avons : Corrèze Ingénierie qui prend 4% du projet total et EP Ingénierie qui prend 3 000€ TTC ;

Mme le Maire : Je vous propose de faire Lagarde et Laprade cette année et Doulet , Reyt et le bourg en 2024.

Mr COMBE: Il faut se positionner dès maintenant car c'est actuellement que les entreprises programment leur cahier des charges pour l'année.

Vote pour engager un bureau d'études : oui à l'unanimité et le choix va à EP Ingénierie

V.FOURTET : Y a-t-il un projet pour améliorer la route de Beix pour que ce soit moins dangereux ?

M. COMBE : Non rien de prévu. (il va voir ce qu'il y a lieu de faire)

5/ POSE DES COFFRETS ELECTRIQUES :

M. COMBE : L'opération se fait cette année car l'an dernier ENEDIS n'a pas pu les faire par manque de moyens. La pose est à la charge de la commune : 1 250 € HT. La fourniture est à la charge d'ENEDIS 1 810 € HT.

A l'unanimité accord pour faire effectuer les travaux.

6/ CONVENTION D'EXPLOITATION FORESTIERE :

D. MASQUELIER : Constat des effets du changement climatique ces dernières années « épisodes de chaleur et de sécheresse » entraînent le dépérissement des essences forestières les plus sensibles et en particulier pour les sapins de Vancouver. Parcelle 21, une poche de 8 000 m² dont seuls les arbres dépérissants (25%) avaient été martelés et vendus, a finalement été entièrement exploitée (constat de l'extension rapide des dégâts –plus de 50% des arbres atteints).

L'entreprise acquéreuse de la première partie a accepté de tout acheter à un prix de marché acceptable (8400€ pour 225m³ soit 37€ le m³).

Par la suite Mr MADELEINE, le technicien forestier, a constaté les mêmes dégâts parcelles 9, 14 et 15 pour un total de 3Ha (mortalité d'environ 20-25% avec risque d'extension rapide).

Deux solutions : - Exploiter la totalité des 3 Ha dès à présent et reboisement avec des essences plus adaptées ;

- N'exploiter que les bois visiblement morts ou dépérissant (moindre valeur commerciale et risque de devoir repasser rapidement si le dépérissement s'étend).

Mme le Maire : pour le reboisement Il faut attendre deux à trois ans afin de voir s'il y a une repousse naturelle et attendre l'évolution des températures.

Passage au vote : Avis unanime pour les ventes de bois.

7/ AFFAIRES DIVERSES

CHENIL COMMUNAL :

A. DUCATEL : pour préparer les travaux zone humide à l'entrée du bourg (carrefour CD 980 et déviation). Il va falloir enlever le chenil communal. Un nouveau chenil devra être construit , il est envisagé de le mettre sur le terrain derrière les ateliers communaux. D'autres communes, n'ayant pas de chenil, seraient intéressées pour participer aux frais (Auriac et Rilhac).

Après discussion, il sera demandé à la SPA ce qu'ils proposent, avant d'engager toute dépense.

A voir au prochain conseil municipal.

MAISON ROCHE A ROSIERS : problèmes d'eaux pluviales qui pénètrent dans la maison.

M.COMBE : Il faut juste réorienter les gouttières pour qu'elles viennent sur la voie publique.

GARAGE MONS :

I. DA FONSECA : Qu'est ce que ce gros tuyau ?

M.COMBES : c'est son futur tuyau d'arrivée d'eau dans l'attente de raccordement au réseau.

A.DUCATEL : il 'a pas encore dû demandé son raccordement

Mme le Maire : Je vais appeler Mr Mons pour avoir plus d'information.

LETTRE DE REMERCIEMENT DE MR ET MME RAIBLE :

Mme le maire fait lecture de la lettre : remerciements de leur part pour les travaux effectués au niveau de la croix à Lecout.

LOCATAIRES DE MR BOURBOUZE A LA PRADE :

Mme le Maire : Suite au constat effectué par les responsables de la DDT (Direction Départementale du Territoire) je propose de leur expédier une lettre de mise en demeure afin qu'ils règlent le problème de caravanes.

Nous sommes tous d'accord pour que ce courrier soit envoyé.

GARDERIE A L'ECOLE :

I. DA FONSECA : Quand l'on garde les enfants à l'école, en cas d'accident comment sommes nous couverts ?

Mme le Maire : Il y a les assurances collaborateurs. Je vais me renseigner.

MAISON DU BOURG DE MR BONNETERRE :

Mme le Maire : J'ai fait une proposition à 15 000€ pour la maison de Mr BONNETERRE. Celui-ci souhaite vendre la maison avec différents terrains pour un montant de 20 000€. Sur l'un des terrains une vente de bois pour 5 000 € pourrait être effectuée (renseignements donnés par notre agent ONF)..

Nous sommes tous d'accord pour effectuer l'achat.

Villages accueillants :

Les ambassadeurs proposent un sondage à insérer dans la gazette pour justement utiliser cette emplacement afin d'y créer un lieu de dépôt d'alimentation diverse, de convivialité, informatique, ... etc.....

P. GIRE : Je ne suis pas d'accord pour que cette enquête figure dans la gazette car ce n'est pas un document municipal.

Mme le Maire : La commune de Saint Julien Aux Bois a signé la charte du village accueillant en octobre 2021 avec la nomination d'ambassadeurs dont un élu référent .Ces personnes sont bénévoles , volontaires et ont envie de s'engager à contribuer à la vie économique du village. Ce questionnaire en est la preuve et fait partie des actions pouvant être mise en œuvre afin de pouvoir répondre aux besoins des habitants et des nouveaux arrivants.

FAGEYROL:

M. COMBE : Réclamation de Mr Laurent MAGNAUDET concernant le chemin allant de Fageyrol à La Besse : un empierrement est nécessaire (il est actuellement inaccessible à cause des trous).

COLIS AUX ANCIENS EN EPHAD :

I. DA FONSECA : elle nous informe que tous les colis ont bien été livrés et que tout c'est bien passé. Toutes et tous l'ont accepté avec grand plaisir.

Pourquoi les Hollandais de Lagarde n'ont pas été invité ? Prévoir pour l'année prochaine de leur envoyer une invitation.

Mme le Maire : Il avait été décidé en commission d'aide sociale que seuls les inscrits sur la liste électorale en bénéficiaient.

Fin du conseil à 22h15

Secrétaire de séance

Jean-Yves ALIX

Mme le Maire

Martine LAVERGNE

